

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Le Trouble du spectre de l'alcoolisation foetale : il faut en parler pour mieux agir !

Montréal, 28 janvier 2021 – Le mouvement [28 jours sans alcool](#) qui s'amorce lundi prochain est un excellent prétexte pour repenser notre relation avec l'alcool. À cette occasion, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) invite la population à parler du Trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF), ce grand inconnu qui est le résultat de la consommation d'alcool durant la grossesse. En effet, selon un sondage ASPQ-Léger, mené à l'été 2020, 8 % des femmes enceintes ont indiqué avoir augmenté leur consommation d'alcool, depuis le début du confinement. Les risques de TSAF, accrus en période de pandémie, sont loin d'être isolés.

Le TSAF est la principale cause évitable d'anomalies congénitales, de troubles du développement et de la déficience intellectuelle chez les enfants à naître. Sa prévalence¹ varierait de 2 à 3 % des enfants au pays : elle serait ainsi supérieure à celle du Trouble du spectre de l'autisme (1,2 %), largement connu du grand public.

« Les messages de prévention du TSAF et de sensibilisation à la non-consommation d'alcool durant la grossesse existent, mais ils gagneraient à être diffusés massivement pour toucher l'ensemble de la population. Nous sommes rendus là, pour la santé des enfants et le bien-être des familles québécoises », explique Isabelle Létourneau, chargée de projet à l'ASPQ. À ce sujet, il existe depuis 2016 un avis de santé publique non stigmatisant, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui stipule que **si vous êtes enceintes ou planifiez le devenir, ne prenez aucun risque, ne prenez aucun alcool**. « Il faut s'assurer que ce message de prévention circule abondamment; et l'ASPQ invite tous les professionnel.le.s de la santé et des services sociaux à véhiculer ce message positif dans leur pratique quotidienne pour la santé des futures mamans et des enfants à naître », ajoute Mme Létourneau.

Sondage ASPQ-Léger (été 2020)

64 % des adolescent.e.s, 50 % de la population en général et 28 % des femmes enceintes ne connaissent pas le TSAF. C'est pourquoi l'ASPQ lancera au printemps une vaste campagne de sensibilisation sur le TSAF, qui ciblera les jeunes filles de 12 à 17 ans et les jeunes femmes de 18 à 25 ans.

¹<http://www.camh.ca/-/media/files/pdfs---reports-and-books---research/who-fasd-report-french-april2018-pdf.pdf?la=en&hash=8173467B2A9D25FB2D503D21F6BD83C500999068>

« Autres données inquiétantes de ce sondage, selon Madame Létourneau : d'abord, on constate que les femmes enceintes âgées de 18 à 24 ans ont davantage tendance à maintenir leur consommation d'alcool pendant leur grossesse; et, ensuite notre enquête révèle que 1 fois sur 2 la question de la consommation d'alcool durant la grossesse n'est pas abordée ni avec le médecin, ni avec la sage-femme, ni avec l'accompagnante à la naissance; enfin, encore plus troublant, lorsque la question est abordée, les femmes enceintes ne reçoivent pas un message clair et uniforme soutenant le zéro alcool durant la grossesse, que ce soit de professionnel.le.s de la santé, ou de leur entourage. Il est urgent de remédier à cette situation ! »

Pourtant une série de recommandations existantes permet aux professionnel.le.s de la santé de donner une information efficace sur le TSAF et la consommation d'alcool durant la grossesse. Madame Létourneau les résume en 5 points : « Ils peuvent **partager l'avis de santé publique** du MSSS à cet effet; **informer et sensibiliser** systématiquement les femmes enceintes et leur entourage sur les risques de boire de l'alcool pendant la grossesse; **faire preuve d'écoute**, de délicatesse et d'empathie au moment d'aborder la question de la consommation d'alcool ; **impliquer l'entourage** des femmes enceintes, pour ne pas surresponsabiliser les femmes; et enfin, **diriger** les femmes enceintes qui ont besoin d'aide pour réduire ou arrêter leur consommation d'alcool **vers les ressources appropriées**. »

Toutes ces recommandations sont d'ailleurs incluses dans l'infographie réalisée récemment par l'ASPQ, qui peut être consultée ici : <https://www.aspq.org/nos-outils/tsaf-infographie-decideurs/>

Rappelons que les études scientifiques montrent qu'il n'existe pas de seuil sécuritaire de consommation d'alcool durant la grossesse.

- 30 -

À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. Elle soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. www.aspq.org

Demandes d'entrevues, contactez :

ASPQ : Jean Alexandre
Responsable des communications
Cellulaire : 514-442-7119 - Courriel : jalexandre@aspq.org.